



À tous les médias

Communiqué pour publication immédiate

CAFÉTÉRIA DU COLLÈGE LIONEL-GROULX DÉBRAYAGE DE 24 HEURES

(Saint-Jérôme, le 24 septembre 2009) – Réunies en assemblée générale, le 21 septembre dernier, c'est à l'unanimité (100%), à scrutin secret, que les employées de la cafétéria du Collège Lionel-Groulx ont donné à leur exécutif le mandat de déclencher des journées de grève sporadique au moment jugé opportun.

Sans convention collective depuis plus d'une année, les employées ont exercé plusieurs moyens de pression afin de sensibiliser et convaincre leur nouvel employeur, la firme multinationale Aramark, de leur volonté de renouveler la convention collective dans la dignité.

Après avoir affiché une bannière dans la cafétéria du collège, après avoir porté des tabliers et des t-shirts aux couleurs de leur syndicat, les employées de la cafétéria doivent recourir à des moyens de pression plus lourds afin de démontrer à l'employeur leur volonté de régler rapidement le contrat de travail.

Ainsi, aujourd'hui le jeudi 24 septembre 2009, les employées exercent un premier débrayage de 24 heures.

Selon la présidente du syndicat des employées de la cafétéria, madame Isabelle de la Chevrotière : «L'employeur ne nous laisse pas le choix! Nous sommes prêtes à relever le défi de la confrontation, tout en étant aussi prêtes à relever le défi d'une vraie négociation.»

Les employées de la cafétéria du collège sont désolées des inconvénients que cela engendre aux enseignants, aux étudiants et au personnel du Collège Lionel-Groulx. Elles tiennent cependant à rappeler que l'employeur ne leur laisse aucun choix et qu'il doit en porter la responsabilité.

-30-

Pour information :

Sophie Fontaine, conseillère syndicale FEESP-CSN
450 438-0545

Pierre Morabito, conseiller syndical Services régionaux CSN Laurentides
450 438-4196
1-800-363-3781 téléavertisseur